

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 Février 2025

PRESENTS : M. ARNAUD Jean-Yves, Mme GARACHON Corinne, M. OLIVIER Pascal, M. BOYER-MASUREL Yoann, Mme WITTRANT Sophie, Mme PEYNET Nathalie, M. MAZEROLLE Christian, Mme DUBOIS Jocelyne, M. DINYTASZ Dominique, M. MONTEIL Éric, Mme RYCKEBUSCH Emilie.

ABSENTS EXCUSES : Mme WALEWSKI Renée,

ABSENT NON EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DINYTASZ Dominique

Lecture du procès-verbal du 16 décembre 2024 et approbation

SITE DES TARTEAUX

18 heures : M. Germinal SAUGET et Mme Gaëlle GOETZ / présentation de leur projet

Germinal SAUGET : 38 ans

Ses formations :

- Ecole d'Architecture
- Voile
- HACCD (Hygiène)
- Permis d'exploitation (Débit de boissons)

Son profil, ses atouts et ses qualités :

- Couteau-suisse de la rénovation du Bâtiment
- Gestion du personnel
- Respect des coûts et délais
- Développement commercial
- Maîtrise des process en Restauration

Principales expériences professionnelles :

- Skipper de voilier, Ecole de voile des Glénans
- Technicien de Spectacle, Paris, pendant 2 ans
- Agent polyvalent camping et résidences de vacances MMV pendant 3 ans
- Agent et Responsable de maintenance Hôtel Spa Mercure, Auvergne, pendant 6 ans
- Cuisiner
- Chef de Cuisine, Bretagne, pendant 4 ans

Gaëlle GOETZ : 39 ans

Ses formations :

- BTS en Communication des Entreprises
- DEES, Diplôme d'Etat d'Educatrice Spécialisée
- Certificat de formation en Restauration de Mobilier d'Art
- Anglais bilingue, italien courant, espagnol notions

Son profil, ses atouts et ses qualités :

- Planification, organisation des tâches
- Gestion du personnel
- Management d'équipe pluridisciplinaire
- Connaissances et expériences techniques en construction
- Adaptabilité et gestion des urgences
- Sens des relations humaines

Principales expériences professionnelles :

- Chargée de communication événementielle, Nanterre, pendant 2 ans
- 11 années à différents postes d'Éducatrice Spécialisée Coordinatrice dans le secteur du Handicap
- Volontariat en mission de développement humanitaire au Togo pendant 8 mois
- Hôtellerie et restauration en Australie, Responsable d'un Bed&Breakfast en Tasmanie
- Employée polyvalente en Menuiserie et fabrication de lofts, Bretagne, pendant 2 ans
- Conseillère Vendeuse en Marché Aux Fleurs (fleuri et potager), Bretagne, pendant 2 ans

PROJET :

Reprendre et développer la gérance du Camping des Tarteaux, ses Gîtes et son Snack. Pour cela, nos axes principaux de travail seront :

La sécurité de nos clients et l'hygiène irréprochable des lieux et des sanitaires.

La mise en avant et la pérennisation de ce qui a été fait par le couple de précédents gérants et les investissements réalisés par la Mairie de Menat.

Les partages et la convivialité comme maîtres mots dans nos relations avec nos partenaires et notre clientèle.

La qualité de vie et la nature que nous souhaitons préserver.

Les notions de bonne bouffe et de bien-être que nous revendiquons.

Le développement de partenariats avec des producteurs et artisans locaux, essentiels à nos yeux.

Dernier point et non des moindres, nous voulons participer à la vie locale de la ville.

Notre but est de redynamiser le lieu à travers un accès facilité au Snack pour les habitants de Menat et les locaux, en augmentant la durée d'ouverture sur l'année et l'organisation d'évènements à leur intention.

Préserver et valoriser les caractéristiques du lieu

Nous souhaitons promouvoir la beauté et les traits distinctifs de notre région :

L'Auvergne et sa gastronomie,

Le Puy-de-Dôme et ses traits attractifs,

Le Nord des Combrailles et ses activités culturelles et touristiques,

Les Gorges de la Sioule et sa nature ressourçante,

Menat et son caractère historique,

Le château fort médiéval Château-Rocher, et ses contes et légendes,

Respecter l'identité du camping des Tarteaux, convivial et familial, à taille humaine, et faire régner nature et simplicité.

Maintenir les avis de la clientèle positifs et leur bonne notation,

Garder une réputation soignée et encourager le potentiel de développement du lieu.

18 heures 30 : M. Jason AUBERT et Mme Prudence LOPES / présentation de leur projet

 **Jason AUBERT : 36 ans**

Son profil, ses atouts et ses qualités :

- Fils de commerçant, sens du travail
- Actuellement traiteur
- Dynamique, polyvalent
- Maîtrise des process en Restauration

Expériences professionnelles :

- 4 saisons dans un camping en Corrèze

 **Prudence LOPES : 34 ans**

Son profil, ses atouts et ses qualités :

- Compétences pour gérer un établissement touristique
- Encadrement du personnel
- Dynamique, polyvalente
- Maîtrise des process en Restauration

Expériences professionnelles :

- 7 années d'expériences dans les hôtels et l'hôtellerie de plein air.

PROJET :

Reprendre et développer la gérance du Camping des Tarteaux, ses Gîtes et son Snack,
Améliorer l'expérience client,
Développer des animations,
Améliorer la signalétique du camping,
Améliorer l'entretien et la maintenance,
Améliorer la communication et la promotion du camping,
Promouvoir la gastronomie de l'Auvergne avec des produits locaux,

LOCATION BAR RESTAURANT « LE MELI-MELO »

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal qu'un bail précaire a été signé entre la commune et Madame LE CAM Katia pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour la location du snack-bar (délibération 2022/10/02).

Pour des raisons personnelles, Madame LE CAM Katia n'a pas souhaité renouveler son bail au 1^{er} janvier 2025. Une nouvelle candidature est parvenue en mairie pour reprendre ce commerce à partir du 4 février 2025. Monsieur le Maire propose de signer un nouveau bail avec ces repreneurs jusqu'au 31 décembre 2025, ceux-ci ayant acceptés cette proposition.

Il rappelle au Conseil que cette location permettra le maintien de l'activité du snack-bar-épicerie dans le bourg et aussi le fait de ne pas mettre en péril la validité de la licence de 4^{ème} catégorie acquise par la commune.

De petits travaux devant être réalisés avant l'ouverture par les repreneurs, M. le Maire propose la gratuité du loyer pour le mois de février 2025.

A partir du 1^{er} mars 2025, le montant des loyers mensuels (partie commerciale et habitation) sera le suivant :

Partie commerciale :

→ 250,00 € hors taxes,

Partie habitation :

→ Loyer : 200 €

→ Provision sur charges : 45 €

Il est demandé au Conseil de valider ce nouveau bail, les montants des loyers et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

✚ **APPROUVE** la reprise au 4 février 2025 du snack-bar-épicerie jusqu'au 31 décembre 2025,

✚ **APPROUVE** le montant des loyers,

✚ **AUTORISE** la gratuité du loyer du mois de février 2025,

✚ **AUTORISE** le Maire à signer le bail et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire fait remarquer que suite à l'inventaire, il manque beaucoup de chose (vaisselle, rideaux, extincteurs...), la chaudière n'a pas été entretenue, l'entreprise ECC doit intervenir pour la nettoyer et changer des pièces.

La société SICLI sera contactée pour venir remettre les 3 extincteurs manquant.

La cuve de fioul était vide, la mairie fera mettre 400 L.

Certains éclairages coté épicerie et bar ne fonctionnent plus, l'entreprise SANCELME doit intervenir pour remettre des éclairages en LED, des petits travaux doivent être également réalisés et seront faits par l'employé communal.

Un huissier est venu faire un constat suite à un désaccord avec l'ancien locataire.

L'ouverture devrait se faire courant février.

ATTRIBUTION GERANCE DU SITE DES TARTEAUX

Monsieur le Maire rappelle les candidatures pour la reprise de la délégation de service public du site des Tarteaux :

SIOULE LOISIRS représenté par M. Nicolas MARTIN
M. Germinal SAUGET et Mme Gaëlle GOETZ
M. Jason AUBERT et Mme Prudence LOPES

Il propose au Conseil de mettre ses candidatures au vote.

SIOULE LOISIRS :

8 voix contre
0 voix pour
3 abstentions

SAUGET G et GOETZ G :

1 voix contre
10 voix pour
0 abstentions

AUBERT J et LOPES P :

10 voix contre
1 voix pour
0 abstentions

M. SAUGET G et Mme GOETZ G sont retenus.

Un rendez-vous sera pris avec M. Thomas DZIEDZIC consultant en marchés publics pour établir un projet de contrat d'affermage, un courrier sera envoyé aux candidatures non retenues.

Un inventaire et un état des lieux du site seront réalisés le plus rapidement possible avec les nouveaux gérants.

TERRAIN LIMAGRAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il souhaite faire une proposition d'achat à la société LIMAGRAIN propriétaire d'un terrain situé « rue du Pont Blaireau », d'une superficie de 2 110 m² et ayant la référence cadastrale ZV 70.

Cette acquisition permettrait dans les années à venir la création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) sur le territoire dans le but de pallier au manque de nourrices agréés. Il propose un prix de 1€ /m² ainsi que la prise en charge de tous les frais liés à cette acquisition.

Décision du Conseil : validé à l'unanimité

Un courrier sera envoyé dans ce sens à la société LIMAGRAIN.

TARIFS FOYER RURAL

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il souhaite revoir les tarifs de location du foyer rural.

Les tarifs actuels sont :

SOCIETES MENATOISES (Siège social à Menat)

Manifestation : 140 euros Gratuité : 2 par an

Réunion : gratuit

SOCIETES EXTERIEURES

Manifestation : 300.00 euros

Réunion : 100.00 euros

PARTICULIER RESIDANT A MENAT

Manifestation : 140.00 euros

Réunion : 0.00 euros

PARTICULIER NE RESIDANT PAS A MENAT

Manifestation : 200.00 euros

Réunion : 110.00 euros

UTILISATION DE LA CUISINE

Pour tous 23.00 euros

Les conditions actuelles sont :

Tout utilisateur devra fournir une attestation d'assurance et deux cautions de 182.00 euros et 200 €

La consommation d'électricité pour le chauffage sera refacturée au locataire.

Un état des lieux sera fait à l'entrée et à la sortie.

Monsieur le Maire propose les tarifs et les conditions suivantes :

✚ **ASSOCIATIONS MENATOISES (Siège social à Menat)**

Manifestation : 165.00 euros Gratuité : 2 par an

Réunion : gratuit

✚ **ASSOCIATIONS EXTERIEURES**

Manifestation : 325.00 euros

Réunion : 100.00 euros

✚ **PARTICULIER RESIDANT A MENAT**

Manifestation : 165.00 euros

Réunion : gratuit

✚ **PARTICULIER NE RESIDANT PAS A MENAT**

Manifestation : 225.00 euros

Réunion : 110.00 euros

✚ **UTILISATION DE LA CUISINE**

Celle-ci sera incluse dans la location. Pour l'utilisation du foyer par les associations et les particuliers à titre gratuit la cuisine sera facturée 25.00 euros.

Tout utilisateur devra fournir une attestation d'assurance et deux cautions de 182.00 €uros et 200.00 €uros.

La consommation de chauffage sera refacturée au locataire.

Un état des lieux sera fait à l'entrée et à la sortie.

L'apport de nouveaux matériels autres que ceux déjà en place au foyer rural devra être validé avec le responsable du foyer (ex : matériel de cuisson, etc..).

Décision du Conseil : validé à l'unanimité

Mme GARACHON Corinne souhaite acheter un micro-ondes.

HONORAIRES FOYER RURAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que des travaux de rénovation énergétique ainsi que des aménagements intérieurs sur le bâtiment « Foyer Rural » avaient été validés.

Par délibération 2023/08/03 la commune de Menat avait engagé une étude de faisabilité concernant l'isolation, le chauffage et l'électricité avant d'engager ces travaux.

Cette étude avait été confiée au bureau d'études techniques ACFI pour un montant de 2 250.00 € HT et à Madame GUYOT Brigitte, Architecte pour un montant de 3 150.00 € HT.

Un diagnostic amiante-plomb avait été réalisé par la société SOCOTEC pour un montant de 1 910.00 € HT.

L'étude étant terminée, une délibération avait été prise en 2024 (2024/06/04) pour valider les diverses missions et la répartition des honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Suite au contrôle de la Commission d'Arrondissement de Sécurité en date du 28 août 2024 et du contrôle de l'APAVE concernant les vérifications des installations électriques, une mission complémentaire doit être ajoutée, afin d'intégrer les nouveaux travaux de mise en conformité du foyer rural.

Le nouveau montant des travaux est estimé actuellement à 184 827.09 € HT.

Les divers honoraires se décomposent comme ci-dessous :

- Honoraires architecte : 7 500.00 € HT
- ACFI Bet Fluides : 5 196.00 € HT
- ITC Bet Charpente : 1 900.00 € HT
- SOCOTEC (Mission de CT) : 1 900.00 € HT
- SOCOTEC (Mission coordination SPS) : 1 890.00 € HT

- Montant HT : 18 386.00 €
- Montant TTC : 22 063.20 €

Soit un complément d'honoraires de 3 240 € HT qui ne seront pas subventionnés.

Décision du Conseil : validé à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu deux courriers de la part du Collège Jeanne d'Arc pour des demandes de subventions concernant deux voyages scolaires.

- Classe de 3^{ème} voyage en Normandie du 4 au 7 juin. Deux enfants de la commune sont concernés.
- Classe de 5^{ème} et 4^{ème} voyage aux Pays-Bas du 9 au 14 mars. Deux enfants de la commune sont concernés.

Décision du Conseil : refusé à l'unanimité

Un courrier sera envoyé dans ce sens au Collège Jeanne d'Arc.

COMMISSIONS / QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

Bulletin municipal

Celui-ci devrait être livré en fin de semaine 6 ou courant semaine 7.

Le bulletin communautaire devra également être distribué en même temps.

Repas des Aînés

Un grand merci à la commission sociale pour l'organisation de cette journée.

L'huilerie de Blot étant en rupture de stocks sur certains produits, les colis devraient être livrés en mairie semaine 7. Suite à un différent avec un administré, Mme PEYNET Nathalie doit lui faire parvenir un courrier.

Feu d'artifice

Il sera tiré le samedi 5 juillet par la société Pyragric. Le montant s'élève à 2 480 €, le thème musical sera les années 80.

Divers

- L'Assemblée Générale des Anciens Combattants Départementaux, se tiendra à Menat le 6 Avril 2025 à partir de 9 heures. Une cérémonie aura lieu devant le monument aux morts, un vin d'honneur sera offert par la municipalité et servi par les conseillers municipaux. Un repas sera servi au foyer rural.

- Musique : Un administré de la commune, ainsi que 3 autres personnes cherchent une salle pour répéter. En attendant que le musée ouvre, M. le Maire propose la salle de projection. Les répétitions auront lieu le vendredi ou le samedi soir.
- Foire aux choux : Animations à réfléchir, un manège pour enfant sera présent, et peut être une structure gonflable.
- Elections municipales 2026 : M. le Maire annonce à l'assemblée qu'il souhaite se représenter et demande aux membres de son conseil de lui donner une réponse lors de la prochaine réunion.
- Étang des Grelins : M. BOYER-MASUREL Yoann demande que la palissade soit sécurisée, M. le Maire est en charge de ce dossier.
- Pont de Menat : M. MONTEIL Éric demande que les WC soient démontés, M. le Maire est en charge de ce dossier.
- Concernant les 5 WCS vers le terrain de foot, M. le Maire souhaite en conserver deux et les trois autres les transformer en local de stockage. Il rappelle que rien ne doit être déposé dans le local électrique. Un rendez-vous va être pris avec l'entreprise DEAT pour l'entretien du terrain de foot.
- Mesdames DUBOIT Jocelyne et GARACHON Corine donne le compte rendu de la réunion concernant la fibre.
 - Fin du réseau cuivre 2030.
 - Activation du réseau fibre pour les administrés de Menat fin 2028.

Fin de séance : 21 heures

Prochaine réunion : non définie